



MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Saint-Cyprien, le mercredi 07 novembre 2018

ARRETE N° 18/TECH-P/236
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT
Rues André Chénier, Alfred de Vigny

Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien,
Maître Thierry DEL POSO

VU les articles L 2212-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 417-10 et 417-11 du code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'arrêté municipal en date du 28 mai 2018 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.T à Monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

VU l'arrêté N°11/TECH-P/0370 portant réglementation permanente de stationnement - Rue André Chénier - en date du 23 novembre 2011, exécutoire le 28 novembre 2011,

VU l'arrêté N°13/TECH-P/122 portant réglementation permanente de stationnement - Place des Evadés - en date du 04 juillet 2013, exécutoire le 09 juillet 2013,

CONSIDERANT la nécessité de mise aux normes de stationnements pour personnes à mobilité réduite sur la Place des Evadés,

CONSIDERANT le besoin de rotation du stationnement aux abords des commerces,

CONSIDERANT qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté portant réglementation permanente de stationnement N°11/TECH-P/0370 - Rue André Chénier - en date du 23 novembre 2011, exécutoire le 28 novembre 2011, est abrogé.

ARTICLE 2 : L'arrêté portant réglementation permanente de stationnement N°13/TECH-P/122 - Place des Evadés - en date du 04 juillet 2013, exécutoire le 09 juillet 2013, est abrogé.

ARTICLE 3 : Une place de stationnement réservée aux véhicules pour personnes à mobilité réduite est créée au n°04 de la rue André Chénier à Saint-Cyprien (66750). Un panneau de type B6d ainsi qu'un panonceau de type M6h sont implantés sur la place de stationnement réservée à cet effet. Une peinture au sol matérialise l'emplacement.

ARTICLE 4 : Afin de favoriser la rotation du stationnement sur la **rue André Chénier et sur la rue Alfred de Vigny** à Saint-Cyprien (66750), **des places de stationnement minutes sont créées.**

Le stationnement est gratuit et limité à 1h 30, de 08h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi. Un disque bleu conforme au modèle européen annexé à l'arrêté du 06 décembre 2007 doit être apposé par les usagers du parking. En dehors de ces jours et horaires, l'accès au stationnement est libre.

ARTICLE 5 : Une peinture bleue au sol matérialise ce stationnement, et un panneau de type C1b est implanté à l'entrée du parking, avec un panonceau de type M6c indiquant « STATIONNEMENT LIMITE A 1h30 DU LUNDI AU SAMEDI DE 08h à 12h et de 14h à 19h ».

ARTICLE 6 : Les Services Techniques Municipaux mettent en place la signalisation verticale nécessaire à la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté prend effet à l'enlèvement de la signalisation par les Services Techniques Municipaux et la mise en place de la signalisation réglementaire sur la rue Eugène Delacroix.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les Services Techniques Municipaux, le Responsable de la Police Municipale et toutes autres autorités habilitées sont chargée, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Par délégation du Maire,
Thierry SIRVENTE**



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
Le 26 Mars 2010
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours contentieux devant le tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et/ou sa notification.

Copie à :
- Secrétariat général
- Police Municipale
- Gendarmerie
- Pompiers
- Cabinet
- Sud Roussillon
- Préfecture
- Mairie
- Annexe Mairie



STATIONNEMENT
LIMITÉ A 2400
DU LUNDI AU SAMEDI
DE 08H A 12H
DE 14H A 19H

NE PAS
SERVIR
SERVIR
SERVIR
SERVIR
SERVIR

© 2018 Google

Date des images satellite : 15/5/2017

Pour le Maire,
Thierry SIRVENTE

Adjoint au Maire Délégué,
" Saint Cyprien, le "



07 NOV. 2018

